



COMMUNICATION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Intervention de Karen Taïeb

Je voudrais commencer mon intervention sur la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées en félicitant notre collègue Véronique Dubarry car c'est toujours avec dynamisme et sensibilité qu'elle défend les différents projets, les directions de la Ville qui y travaillent et évidemment les membres du groupe de travail d'accessibilité, représentants des usagers, associations ou personnalités qualifiées qui ont eu pour thèmes cette année entre autres l'accessibilité de l'information et l'accessibilité des élections.



Si nous pouvons être fiers de ce qui est fait en faveur des personnes en situation de handicap, cette commission a le mérite de nous faire aller encore et toujours plus loin pour construire une société pour tous, digne de ce nom.

Nous pouvons notamment nous féliciter des permanences administratives, juridiques, emploi et assurance maladie qui sont ouvertes aux personnes sourdes et malentendantes dans les 9 et 14^{ème} arrondissements. Un accueil y est assuré en langue des signes



Les bornes « autonome » qui favorisent l'orientation et le repérage dans les bâtiments ont été améliorées. Le nouveau prototype a été installé à la mairie du 11^{ème}. Il est possible de changer la luminosité, la taille du texte, moduler le volume sonore et les légendes sont traduites en braille.

L'accessibilité des personnes en situation de handicap reste encore perfectible notamment pour l'accès de tous aux conseils de quartier, CICA, conseils de la jeunesse, des seniors ... La CCA a donné l'exemple : ses réunions plénières sont complètement équipées sans nécessité de mode déclaratif autrement dit sans demander aux personnes handicapées de se déclarer avant de venir. Exemple à suivre ...

D'autres questions et suggestions de la CCA sont à souligner et notamment la question des élections.



Il a été souligné le manque de rampe le long du bâtiment de certains bureaux de vote et suggéré de mieux former les présidents et assesseurs aux questions qui concernent les personnes handicapées comme la possibilité de se faire accompagner dans l'isolement.



Il a été demandé également que soit installé devant chaque pile de bulletins un bulletin

témoin en braille, des bandes de guidage sur le trajet du votant, ou encore des professions de foi des candidats accessibles ... Si tout n'est pas réalisable, cela montre qu'il y a des améliorations attendues.

Une fiche mémo pour les présidents, assesseurs et leurs équipes est suggérée dans cette communication. Elle rappelle notamment que l'urne doit rester à une hauteur de 80 cm maximum durant tout le scrutin, qu'il faut veiller à s'adresser directement à la personne concernée plutôt qu'à son accompagnateur ...

Nous avons donc un peu plus d'un an pour parfaire l'accueil des personnes en situation de handicap lors des prochaines élections municipales.